

Le rapport du HCE reconnaît la parole des femmes

Un travail de fond doit s'engager pour lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques

2 juillet 2018

CONTACT PRESSE

France Artzner
Paule Boufferet
Hélène Carrère
Anne Evrard

Co-présidentes du Ciane

40 rue Chanzy
75011 Paris
Tel. : 06 60 63 70 89
presidence@ciane.net

www.ciane.net

Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité sur les actes sexistes dans le suivi gynécologique et obstétrical rendu public ce vendredi 29 juin marque un tournant. A cette occasion, la secrétaire d'État Marlène Schiappa a annoncé la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire incluant des représentants d'usagers. La parole des femmes est entendue, la maltraitance dans les soins rendue visible. Le Ciane salue un rapport courageux, qui rejoint ses préconisations émises dès octobre 2017, et demande la réunion rapide du groupe de travail.

1. Des recommandations convergentes

Le Ciane est heureux de constater que les 26 recommandations du HCE recourent largement ses propositions. Le [rapport du HCE](#), tout comme ceux [de la CNCDH](#) et du [Ciane](#) appellent les pouvoirs publics à agir d'urgence pour comprendre, prévenir et condamner la maltraitance subie par les femmes dans leur parcours gynécologique et obstétrical. Le rapport attendu de l'Académie de médecine apportera un point de vue complémentaire. Les analyses sont différentes mais se rejoignent pour proposer un ensemble de mesures nécessaires pour lutter contre un phénomène complexe.

2. Un groupe de travail pluridisciplinaire pour avancer

La secrétaire d'État Marlène Schiappa a promis la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire, porté aussi par le ministère de la Santé. Nous nous réjouissons de cette annonce : depuis octobre 2017, le Ciane a rencontré les représentants des professionnels impliqués dans le suivi obstétrical des femmes pour les convaincre de dialoguer ensemble. Nous attendons la mise en place rapide du groupe de travail annoncé. Il doit inclure des représentant(e)s d'usager(e)s, de toutes les organisations professionnelles concernées, et tous les partenaires institutionnels utiles (HAS, Ordres, Uncam, etc.).

3. Une urgence : prendre en compte les plaintes

Au delà de la mise en place d'un groupe de travail, le Ciane attire l'attention sur l'urgence de prendre en considération les plaintes des femmes. Des outils existent, mais comme nous le constatons dans les nombreux recours que nous accompagnons, ils ne sont pas efficaces. Par exemple, il n'est pas admissible qu'un recours contre un soignant du secteur public dépende de l'accord préalable d'un conseil de l'Ordre. Le Ciane encourage les femmes à faire systématiquement connaître leur situation auprès des Agences régionales de santé, des réseaux de santé en périnatalité et du Défenseur des droits.